

Paris, le 29 mai 2015

Vivendi : finalisation de la cession de GVT et modalités de mise en paiement des distributions annoncées

Vivendi a finalisé la cession de 100 % de GVT, sa filiale brésilienne de télécommunications, prévue dans l'accord conclu le 18 septembre 2014 avec Telefonica, pour une valeur d'entreprise de 7,5 milliards d'euros¹.

Au total, le Groupe aura perçu 4,2 milliards d'euros avant impôts, estimés à 0,6 milliard d'euros, y compris le remboursement du compte courant entre GVT et Vivendi².

Vivendi a également reçu 12 % de titres de Vivo (Telefonica Brasil). Il en échangera 4,5 % dans les prochaines semaines contre 8,3 % d'actions ordinaires de Telecom Italia.

La finalisation de la cession de GVT après celle de 20 % dans Numericable-SFR permet au Directoire de Vivendi, conformément à son engagement, de décider le principe du versement de deux acomptes, de 1 euro chacun, sur le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2015.

Un premier acompte de 1 euro, qui sera prélevé sur le compte de report à nouveau, disponible au 31 mai 2015, sera versé le 29 juin 2015³. Le deuxième acompte, qui devrait pouvoir être prélevé sur le bénéfice social distribuable grâce aux résultats bénéficiaires dégagés lors des cessions de GVT et de SFR, et sous réserve de l'attestation des Commissaires aux comptes, sera versé le 3 février 2016⁴.

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam ; sa filiale Studiocanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films et de séries TV. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique. Vivendi Village rassemble Vivendi Ticketing (billetterie), Wengo (conseil d'experts), Watchever (vidéo à la demande par abonnement) et la salle de concerts parisienne l'Olympia.

www.vivendi.com

¹ Sur base de la valorisation actuelle des titres Vivo (Telefonica Brasil) et Telecom Italia.

² 0,3 milliard d'euros en mars, 0,8 milliard d'euros dans les 5 jours post closing.

³ Détachement le jeudi 25 juin 2015 et mise en paiement le 29 juin 2015.

⁴ Détachement le lundi 1 février 2016 et mise en paiement le 3 février 2016.

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes et de distributions tout comme de rachats d'action. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.